

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 1<sup>er</sup> novembre 2021

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.453**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 21 septembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] je désire recevoir le document suivant :

1. Tous document concernant le nombre de neurologues manquants dans les CIUSSS de la métropole (CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal) depuis le Plan d'effectifs médicaux en spécialité en date du 2021-09-01, ainsi que la durée de vacance de ces postes.
2. Tous documents expliquant le processus d'embauche des médecins spécialistes dans le réseau du système de santé concernant les CIUSSS suivants : CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal. » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document répondant au point 1 de votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

... 2

Pour ce qui est du point 2 de votre demande, le processus d'embauche des médecins dans le réseau de la santé est régi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux ([LSSSS, chapitre S-4.2](#)). Vous devez vous reporter aux articles 237 et suivants.

Concernant les plans d'effectifs médicaux (PEM) en spécialité, les établissements doivent aussi respecter les orientations ministérielles qui se trouvent dans les Règles de gestion des PEM en spécialité. Nous vous invitons à consulter ce site :

[Plans d'effectifs médicaux \(PEM\) en spécialité - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé

Daniel Desharnais

p. j. 2

N/Réf. : 21-CR-00046-208